

AVERTISSEMENT

	<p>La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abomey Calavi n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</p>

DEDICACE

- à ma merveilleuse mère **Mousiliatou OSSE**, pour tout l'amour que tu me portes, ton dévouement à mon égard, ton soutien indéfectible et tous tes conseils. Reçois ce travail comme l'expression de ma profonde reconnaissance.
- à mon oncle **Firmin A. ADEOTCHOUN**, qui a su m'éduquer dans la rigueur et l'amour du travail bien fait. Reçois ce travail, fruit de tes efforts, comme le témoignage de ma reconnaissance.

Djèlili FADELE

DEDICACE

- à mes chers parents : **IDOHOU NANCHIROU et IBRAHIM RISSIKATOU** pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études
- à mon tuteur **M. RIWANOU AKANSA Moutiou**, je ne pourrai jamais exprimer le respect que j'ai pour vous. Vos prières, vos encouragements et votre soutien m'ont toujours été d'un grand secours. Puisse Dieu, le tout puissant vous préserver du mal, vous combler de santé, de bonheur et vous procurer une longue vie.

IDOHOU Soulé

REMERCIEMENT

L'élaboration de ce travail a bénéficié la collaboration et le soutien de plusieurs personnes que nous tenons à remercier sincèrement.

Notre gratitude va particulièrement :

- à notre maître mémoire Professeur Emmanuel C. HOUNKOU qui, en dépit de ses multiples occupations et obligations a accepté de suivre notre travail.
- au doyen de la FASEG/UAC, Professeur Charlemagne B. IGUE pour son accompagnement sur le plan administratif et pédagogique.
- au vice doyen de la FASEG/UAC, Dr Théophile WOTO pour son accompagnement sur le plan administratif et pédagogique.
- à Mr Jorès AGBOVOEDO pour sa disponibilité et la qualité de l'encadrement apporté.
- à Mr Didier ZINSOU, Claver AGBEDE et Franck BOTON pour tous leurs accompagnements et soutiens de toute nature
- à son excellence Mr le président du jury et les honorables membres du jury qui ont bien voulu accepter de juger notre travail.
- à tout le corps professoral de la FASEG pour la qualité de la formation reçue, cette œuvre porte la marque de leur conseil.
- à tout le personnel de SOCEDI Internationale SARL, en particulier le Directeur Mr Bruno KIENTEGA, le responsable administratif M. ZANNOU ZINSOU
- à monsieur Isaac Babatoundé FACHINAN pour tous ses soutiens moraux, spirituels et financiers.
- à monsieur Fatai N. ASSOGBA pour son soutien de toute nature.
- à monsieur Bachirou FADELE pour tous ses soutiens moraux, spirituels et financiers.
- à monsieur Farid FAGBOHOUN et Gautier Kader ROKO pour tout leur soutien.
- à Madame IDOHOU Laetitia née KAKPO pour tous ses soutiens moraux et financiers.
- à monsieur RIWANOU Ould Kèfile pour tous ses soutiens de toute nature.

LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES

AD	: Assistante de Direction
BP	: Budget Prévisionnel
BT	: Baisse Tension
BTP	: Bâtiment travaux Publics
CC	: Chef Chantier
CT	: Conducteur de Travaux
DAC	: Direction Administrative et Comptable
DG	: Direction Générale
FASB	: Financial Accounting Standard Board
FASEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
GL	: Grand Livre
HT	: Haute Tension
JA	: Journaux Auxiliaires
MTA	: Moyenne Tension
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires
PC	: Pièces Comptables
PPP	: Partenariat Public Privé
SARL	: Société à Responsabilité Limitée
SEC	: Securities and Exchange Commission
SOCEDI	: Société de Construction Electrique et Diverses Installations
SYSCOA	: Système Comptable Ouest Africain
TNC	: Théorie Normative de la comptabilité
TO	: Théorie des Organisations
TPC	: Théorie Positive de la Comptabilité
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : L'analyse SWOT de SOCEDI Internationale.....	8
Tableau 2 : Tableau des variables	41
Tableau 3 : Existence d'un organigramme du service comptable.....	b
Tableau 4 : Existence d'un manuel de procédures administratives et comptables	b
Tableau 5 : Existence d'un plan comptable ou une nomenclature interne.....	b
Tableau 6 : Utilisation des principes comptables par SOCEDI Internationale	c
Tableau 7 : Les documents comptables.....	c
Tableau 8 : Le système comptable	c
Tableau 9 : Traitement des informations de base.....	c
Tableau 10 : les imputations comptables	d
Tableau 11 : Les erreurs d'imputation	d
Tableau 12 : Les causes de la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale.....	d
Tableau 13 : Opinion sur le système comptable de SOCEDI Internationale	d
Tableau 14 : Les causes du retard dans la production et classement des pièces comptables.....	e

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : Cadre institutionnel et théorique de l'étude	3
Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude	4
Section 2 : Cadre théorique de l'étude	9
CHAPITRE II : Revue de littérature, formulation des hypothèses et cadre méthodologique	13
Section 1 : Revue de littérature et formulation des hypothèses	14
Section 2 : Cadre méthodologique de l'étude	38
CHAPITRE III : Présentation, analyse des résultats et implication managériale	42
Section 1 : Présentation, analyse des résultats et vérification des hypothèses	43
Section 2 : Implication managériale	46
Conclusion	49
Références bibliographiques	51
ANNEXES	a

Résumé

Cette étude menée sur l'analyse du système comptable au sein d'une entreprise de prestation de services : Cas de SOCEDI Internationale SARL, nous a permis de détecter les différents problèmes liés à son système comptable. Notre objectif général est d'analyser le système comptable de cette dernière. Pour atteindre notre objectif, nous avons adopté une méthodologie qui nous a permis de toucher presque tous les acteurs intervenant dans le système comptable de SOCEDI Internationale afin d'avoir leur opinion. Ainsi la méthode de tri à plat nous a permis de restituer la distribution des différentes réponses obtenues à une question unique dans le cadre de notre questionnaire d'étude. En suite les résultats issus de cette analyse étaient la défaillance de son système comptable qui est due à l'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables et le retard dans la production et classement de ses pièces comptables qui a pour origine la lenteur dans la transmission des pièces comptables par les services initiateurs. Pour pallier à ces problèmes, nous avons suggéré comme solution générale l'élaboration d'un manuel procédures administratives et comptables.

Mots clés : système comptable, pièces comptables, manuel de procédures comptables.

Abstract

This study on the topic analyzing accounting system of SOCEDI International allowed us to detect the different problems with its accounting system. Our general objective is to analyze its accounting system. To achieve our goal, we have adopted methodology that allowed us to reach almost all the actors in its accounting system in order to have their views. So the flat sort method allowed us to restore the distribution of different answers to a single question in the context of our study questionnaire. In following the results of our analysis were the failure of SOCEDI International accounting system which is from the lack of a manual of administrative and accounting procedures and the delay in the production and grading of its accounting records that which originates in the slow transmitting accounting documents by initiation services. To overcome these problems, we suggested as a general solution to develop a manual of administrative and accounting procedures.

Key words : accounting system, accounting documents, manual of administrative and accounting procedures.

INTRODUCTION

Pour harmoniser les besoins en matière de comptabilité, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont adopté comme référentiel commun le Système Comptable Ouest Africain qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Le SYSCOA a mis en place un certain nombre de principes et de règles pour permettre à la comptabilité d'être la mémoire sans laquelle le bon fonctionnement de l'entreprise pourrait être remis en cause.

Toute entreprise doit mettre en place une comptabilité destinée à l'information externe comme à son propre usage. La comptabilité est une technique qui permet d'enregistrer, dans des comptes, les flux de l'entreprise afin de déterminer le résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte) et de présenter la situation patrimoniale de l'entreprise.

Les états financiers qu'en résultent doivent répondre aux besoins d'un grand nombre d'utilisateurs internes (Dirigeants, salariés) ou externes à l'entreprise (Actionnaires, Etat, organismes sociaux, créanciers).

Une comptabilité adéquate est importante pour soutenir et faire progresser une entreprise. Sans elle, cette dernière court le risque de se heurter à des problèmes de trésorerie, de gaspiller de l'argent et de ne pas saisir les opportunités de se développer. La réalité, c'est qu'un chef d'entreprise sachant mettre au point des stratégies et vendre ses produits avec l'aide d'une équipe performante, a besoin d'une comptabilité efficace.

Cependant, la comptabilité n'est pas seulement un ensemble formellement parfait, mais elle est effectivement le reflet de toutes les caractéristiques patrimoniales de l'entreprise. C'est un ensemble organisationnel constitué, en amont, par un système de captation et de traitement des flux d'information et en aval, par un système de contrôle des procédures et des enregistrements comptables.

Une comptabilité ne peut, en effet, donner des informations fiables que si toutes les informations sont correctement traduites dans la comptabilité. Ceci suppose, outre le respect des principes et règles comptables, des contrôles internes suffisants.

C'est-à-dire donc qu'une comptabilité efficace ne peut être construite que dans le bon ordre organisationnel.

C'est fort de ce constat, que lors de l'accomplissement de notre stage dans SOCEDI Internationale, nous avons jugé nécessaire de mener notre étude de façon à analyser son système comptable d'où le choix du thème « Analyse du système comptable d'une entreprise de prestation de service : cas de SOCEDI Internationale SARL ».

La réalisation de cette étude se fera à travers trois (03) grands chapitres.

- le premier est consacré au cadre théorique et institutionnel de l'étude ;
- le second chapitre porte sur la revue de littérature, formulation des hypothèses et cadre méthodologique ;
- et enfin le troisième chapitre est dédié à la présentation, analyse des résultats et implication managériale.

CHAPITRE I

Cadre institutionnel et théorique de l'étude

Il s'agit pour nous dans ce chapitre de présenter le cadre institutionnel et théorique de notre étude.

Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude

Cette section sera consacrée dans son premier paragraphe à la présentation générale de SOCEDI Internationale puis dans son second paragraphe au déroulement du stage et analyse SWOT de SOCEDI Internationale

Paragraphe 1 : Présentation générale de SOCEDI Internationale

Il s'agit pour nous de présenter dans cette partie SOCEDI Internationale d'une part et sa structure organisationnelle d'autre part

1- Présentation de SOCEDI Internationale SARL

1-1 - Historique

Créée en juillet 2011, sous l'initiative de Mr Bruno KIENTEGA, SOCEDI Internationale est une société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 FCFA, enregistrée au registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM) sous le N° RCCM RB COT/11B7725, et l'IFU N° 3201401719112.

1-2- Mission

SOCEDI Internationale, après plusieurs années d'expériences dans la réalisation des postes et extensions électriques, elle a pour mission d'intervenir généralement dans les domaines suivants :

Elle assure essentiellement :

- l'assemblage, l'installation des pylônes et mares, le câblage et essai, la construction des lignes THT, HT, MT et BT
- La télécommunication, les travaux de génie civile et location des engins
- Etude et suivi

- Le commerce général, l'import et l'export, l'achat et la vente de tous les matériaux objets électriques, le warrantage et le transport de tout produit et de consommables informatiques. La vente en gros et en détail de tous les produits se rattachant à l'électricité ;
- Toutes opérations de représentation, de commission et courtage relatives à ces produits, marchandises et denrées ;
- La construction, l'aménagement, la prise à bail à court ou long terme avec ou sans promesse de vente de tout immeuble bâtis, pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société ainsi que tout fonds de commerce, matériel et mobilier, marchandises, produits et denrées.
- Tout établissement industriel et commercial et tout comptoir.

1-3- Situation géographique

SOCEDI Internationale a son siège précisément dans la ville de Cotonou au carré C/N 3025 quartier AGLA maison A. Florentine.

03 BP : 3089 Cotonou-Jéricho.

Téléphone : (00220) 95 81 28 89/ 97 14 6143

Email : socedibenin.sarl@yahoo.fr

1-4- Le partenariat

Pour mener à bien ses missions, SOCEDI Internationale a noué des partenariats avec les entreprises aussi bien sur le plan national que sur le plan international, notamment:

- INEO EXPORT/ France
- FORCLUM ENERGY/ France
- EIFFAGE/ France
- OMEXOM/ France
- COBRA/ Espagne
- MRI/ Bénin
- SCB-LAFARGE/ Bénin
- ALPHA-BENIN SA/ Bénin

2- Structure organisationnelle de SOCEDI Internationale

2-1- La Direction Générale (DG)

La Direction Générale de SOCEDI Internationale est, composée d'un Directeur Général, d'un assistant de Direction et d'une secrétaire de Direction. Elle a pour mission de superviser le l'entreprise, en mettant en place des stratégies permettant d'atteindre ses objectifs en terme de performance et d'avantage concurrentiels.

2-2- La Direction Administratif et Comptable (DAC)

Elle a pour mission de contrôler quotidiennement les comptes de SOCEDI Internationale, d'assurer la gestion, le recrutement et le paiement du personnel, la mise en œuvre de la politique financière et comptable et enfin d'entretenir les relations avec ses partenaires (Banque, clients, fournisseurs, Etat et organisme sociaux).

2-3- Chef de Projet (CP)

Il est chargé de mener un projet et de gérer son bon déroulement. De manière générale, il anime une équipe pendant la durée du ou des divers projets dont il a la charge. Le CP est garant du respect des délais, des coûts et de la qualité des travaux. Il est également chargé de rédiger le cahier des charges, d'estimer le budget, les relations avec l'administration, les tiers, ou les riverains, le suivi du chantier jusqu'aux négociations.

2-4- Le conseiller technique

Il est chargé d'aider la Direction Générale dans la prise de décisions opérationnelles et stratégiques. Il montre et expertise des dossiers de projet opérationnels, dirige des études avec des chargés d'études internes ou des contres-expertises avec des experts externes, supervise les techniciens ou les adhérents sur les des actions opérationnelles parfois délicates (Chantier). Le conseiller technique représente également SOCEDI Internationale auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et cadre les relations partenariales sur les dossiers (gestion et résolution des conflits).

2-5- Assistante de Direction (AD)

Elle a pour mission entre autre d'aider la Direction Générale dans l'accomplissement de ses missions et de gérer la relation-client. Elle est également chargée d'organiser l'agenda et les rendez-vous, de traiter les courriers, les appels téléphoniques, de préparer les dossiers, de rédiger les comptes rendus des réunions auxquelles elle participe.

Elle a sous sa responsabilité un agent de liaison.

2-6- L'agent de liaison

Il est chargé de mener des courses dans le cadre des activités de l'entreprise, de déposer les offres, des lettres et factures auprès des entreprises clientes. Il assure enfin l'intendance lorsqu'il est nécessaire.

2-7- Conducteur des Travaux (CT)

Il a pour mission de vérifier les Budgets Prévisionnels (BP), d'inspecter les différents documents qui lui sont fournis et de donner son avis sur les plans. C'est lui qui embauche le personnel nécessaire à la réalisation des travaux. Il est responsable des du respect des délais fixés, mais aussi du budget. En cas de problème c'est lui qui rectifie le tir. Il est également responsable des problèmes de sécurité et d'hygiène sur le terrain. Le conducteur de travaux délègue généralement beaucoup aux Chefs Chantiers (CC).

Paragraphe 2 : Déroulement de stage et analyse SWOT de SOCEDI

Internationale

Il s'agit dans ce paragraphe de présenter d'une part les travaux effectués au cours de notre stage et d'autre part faire l'analyse SWOT de SOCEDI Internationale.

1- Travaux effectués

Nous avons effectué notre stage au niveau du siège de SOCEDI Internationale plus précisément à la Direction Administrative et Comptable. Tout au long de notre stage, nous avons acquis des connaissances à travers des tâches qui nous ont été confiées. Elles sont résumées en ces points ci-après :

- ❖ la répartition et classement des documents de bases (factures, relevé bancaire, pièces de caisse...)
- ❖ comptabilisation manuelle des différentes opérations
- ❖ vérification de la conformité des écritures passées au journal et les pièces comptables (PC) existantes.
- ❖ contrôler la conformité de la présence des pièces comptables et leur total par rapport au bordaux d'envoi des pièces.

2- L'analyse SWOT de SOCEDI Internationale

Tableau 1 : L'analyse des SWOT de SOCEDI Internationale

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
-Forte capacité de recherche en développement -Efficace dans le secteur du Bâtiment Travaux Publique (BTP) au Bénin et les installations de nature électrique -Libéralisation des chantiers : prise de marché sur des nouveaux marchés -Spécialisée dans l'expertise et l'offre de produit informatique -Possession d'une emprunte à l'internationale	-Peu positionnée à l'échelle internationale -Capacités de production qui arrivent à saturation -Relations de travail difficile qui se détériorent -Variation des prix des matériels.	-Hausse de prestation dans le secteur de l'énergie -Nombreux contrats Partenariats Publics Privés (PPP) -La demande en infrastructure de certains pays de la sous-région -Capacité de gagner des parts de marché dans son secteur.	-Concurrence accrue entre les différentes sociétés de construction électrique ; -Les collectivités locales diminuent leurs investissements pour la réalisation des Travaux Publics ; -La présence de SOCEDI Internationale dans l'électricité mais pas dans le multi énergie.

Source : réalisé par nous même à partir de nos recherches

Section 2 : Cadre théorique de l'étude

L'objectif de cette section est de présenter la problématique d'une part, les objectifs et intérêt de l'étude d'autre part.

Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude

Il s'agit pour nous dans ce paragraphe de d'élabore notre problématique et de définir les intérêts de notre étude.

1- Problématique

Faisant son apparition dans un passé lointain, la comptabilité est une technique universellement utilisée pour l'évaluation, la prise de décision et l'élaboration des stratégies.

Ainsi la vie d'une entreprise est caractérisée par les mouvements d'entrées et sorties de fonds. Toutes les opérations effectuées par elle, avec le monde extérieur, engendrent les dettes ou créances d'une part et d'autre part les bénéfices ou les pertes (Michel KASANGA KAMUANJI, 2012).

Pour bien suivre ces mouvements, les dirigeants d'entreprises doivent disposer d'outils fiables de décision et de gestion en temps opportun.

Cependant, faute de documentation et de formation, certaines entreprises ne répondent pas aux exigences économiques en matière de fiabilité et d'exactitude des états financiers.

Pour y remédier, les dirigeants de SOCEDI Internationale ont pensé à la mise en place d'un système comptable qui est l'ensemble des moyens d'exécution et de traitement de la comptabilité.

D'après (Claude PEROCHON, 2001) « la comptabilité est une technique d'information quantitative décrivant, en unités monétaire, l'activité et la situation de toute entité économique et plus précisément de l'entreprise ».

Régulièrement, SOCEDI Internationale établissait le relevé de tous les comptes débits et crédits devant être égaux, ces relevés étaient appelés "Balances". Peu à peu,

ces balances prenaient la forme des états de synthèse après rectification de tous les soldes.

Voilà pourquoi (Edmond DEGRANGES, 1795) un français, imagina le journal grand-livre (GL), encore appelé le système américain, réunissant toute la comptabilité sur un registre unique. De ce fait, on était obligé de réunir en un seul compte les clients d'une part, les fournisseurs d'autre part ; le compte collectif était donc inventé.

En effet, au nombre des difficultés auxquelles est confrontée SOCEDI Internationale sont les suivantes :

- l'enregistrement au journal qui constitue un lourd travail en raison de la répétition d'écritures identiques (écritures d'achats et de ventes notamment) ;
- l'enregistrement au journal est lent et rend délicate la division du travail entre plusieurs employés en raison de l'unicité du journal ;
- le report au grand livre des opérations constitue un travail fastidieux et peut être à l'origine de multiples erreurs ; - les contrôles sont difficiles.

Considérée comme un être vivant, SOCEDI Internationale, pour sa survie, est dans l'obligation d'organiser sa comptabilité et de se contrôler afin d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé, pour cela, elle doit se servir d'outils à même de lui permettre d'arriver à cette fin.

Pour mener à bien cette étude, nous nous faisons l'obligation de nous poser une question générale qui est la suivante :

Qu'est ce qui explique la gestion peu performante du système comptable de SOCEDI Internationale SARL ?

De cette question centrale, sont élaborées les questions spécifiques suivantes.

Quel est l'état du système comptable de SOCEDI Internationale SARL ?

Qu'est ce qui explique le retard dans la production et le classement des pièces comptables au sein de SOCEDI Internationale SARL ?

A la lecture de tous ces problèmes, nous avons jugé nécessaire de mener notre étude sur le thème « **ANALYSE DU SYSTEME COMPTABLE AU SEIN D'UNE ENTREPRISE PRESTATAIRE DE SERVICE : Cas de SOCEDI internationale SARL** ».

2- Intérêt de l'étude

Cette étude a pour intérêt :

Sur plan personnel : Cette étude nous aidera à mieux maîtriser sur le plan pratique l'organisation du système comptable dans une entreprise.

Pour l'entreprise : cette étude nous amènera à faire un rapport qui sera une contribution à l'amélioration du système comptable de SOCEDI internationale.

Pour la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, ce rapport pourra guider les générations futures et apporter un plus à la bibliothèque de la FASEG dans le domaine de gestion

Pour l'Etat : étant donné que la fiscalité trouve son fondement à partir des éléments fournis par la comptabilité, la tenue régulière de cette dernière va permettre à l'Etat à travers ses services spécialisés de prélever facilement les impôts et taxes tels qu'exigée par la loi.

Paragraphe 2 : Objectifs de l'étude

L'objectif est un but à atteindre, un résultat auquel nous aimeront aboutir tout au long de notre étude. Nous distinguons alors l'objectif général et les objectifs spécifiques.

1- Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'analyser le système comptable de SOCEDI Internationale SARL.

2- Objectifs spécifiques

Cet objectif général se décline en deux (2) objectifs spécifiques (OS). Il est question pour nous d' :

OS1- apprécier l'état du système comptable de SOCEDI Internationale SARL.

OS2- expliquer le retard dans la production et le classement des pièces comptables au sein de SOCEDI Internationale SARL.

CHAPITRE II

Revue de littérature, formulation des
hypothèses et cadre méthodologique

Ce chapitre présente dans sa première section la revue de littérature puis la seconde est consacrée aux hypothèses et à la démarche méthodologique.

Section 1 : Revue de littérature et formulation des hypothèses

Pour réussir un travail de recherche il est important de faire une rétroaction des travaux qui ont été effectués dans le domaine abordé en vue d'une synthèse et de suivre une méthode de travail bien définie. D'où l'importance de cette section. Pour ce faire :

Nous abordons dans un premier temps la revue de littérature et dans un second temps la méthodologie de recherche.

Paragraphe 1 : Revue de littérature

Dans ce paragraphe, nous abordons la clarification des concepts d'une part et la revue empirique et théorique d'autre part.

1- Clarification des concepts

Dans cette partie, nous clarifions certains concepts fondamentaux liés à notre sujet.

1-1- Comptabilité

D'après (MARTINET A. C. et SILEM A, 2003) « La comptabilité est une technique de mesure qui constate, enregistre et mémorise l'activité économique d'un agent économique privé, public ou de la nation ».

Pour (Alain FAYEL et Daniel PERNOT, 2004) « la comptabilité n'est pas seulement une technique ou un langage, mais avant tout un outil dont il est indispensable de savoir se servir et qui doit être parfaitement adapté aux tâches qu'il doit remplir ».

De ces différentes définitions, nous pouvons retenir que la comptabilité est une technique qui ; consiste à constater et enregistrer les activités d'une entreprise dans le but de présenter à une date déterminée, l'état du patrimoine et du résultat de cette entreprise.

1-2 - Le système comptable

Selon (A. Dayan, 2004) le système comptable est une organisation du travail de la comptabilité caractérisée par les livres et documents utilisés, l'ordre de succession des différentes tâches et la façon dont on obtient les synthèses.

On distingue deux principaux systèmes comptables qui sont : le système classique et le système centralisateur, chacun d'eux peut être informatisé ou non.

❖ Le système classique

Le système d'organisation comptable généralement baptisé système classique est le plus ancien des systèmes comptables. Ce système est adapté aux entreprises de petite taille. Il utilise un journal classique tenu par une personne enregistrant au jour le jour et de façon chronologique toutes les opérations comptables. Mais il est évident que si l'entreprise a de nombreux enregistrements, il s'avère très vite insuffisant. Il s'en suit un travail énorme et fastidieux au niveau des reports du grand livre (GL).

Le système est décrit de la manière ci-après à partir des pièces comptables (PC) classées chronologiquement :

- enregistrement au journal, au jour le jour, des opérations comptables ;
- report dans le compte de chaque opération ;
- calcul périodique du solde des comptes et établissement de la balance générale ;
- établissement des documents de synthèse à partir de la balance.

❖ Le système centralisateur

Ce système est apparu pour répondre au besoin des grandes entreprises que la lourdeur du système classique ne permet pas de satisfaire. En effet, le système classique a l'inconvénient de cumuler les reports sans permettre une division de travail. Le système centralisateur pour répondre à ce besoin, repose sur une véritable division du travail en tenant deux comptabilités complémentaires :

- La comptabilité auxiliaire

Ici, la saisie quotidienne des documents de base est réalisée dans plusieurs journaux auxiliaires spécialisés (JA des ventes, JA des achats, JA de banque, JA caisse et JA des opérations diverses). L'emploi de comptes de virements internes est alors nécessaire pour éviter le double enregistrement d'opérations qui concernent plusieurs journaux auxiliaires.

- La comptabilité générale

Périodiquement, chacun des journaux auxiliaires (JA) est totalisé et centralisé par une écriture unique dans un journal. La centralisation dans le journal et le grand livre (GL) permet ensuite l'élaboration des documents de synthèse.

❖ Le système comptable à décalque

Le principe essentiel de la comptabilité à décalque réside dans un enregistrement simultané des opérations au journal et au grand livre (GL). A cet effet, il est interposé entre les deux documents une feuille de papier carbone qui permet le décalque automatique. Les avantages de ce système résident dans le fait qu'il n'y a plus de report ou plus exactement, les reports sont effectués par le décalque.

❖ Le système comptable informatisé

Le système informatique est une évolution des deux (02) systèmes précédents.

Sa caractéristique fondamentale est que :

- seule la première opération d'enregistrement est saisie ;
- toutes les autres opérations : report au grand livre, établissement de la balance, établissement du bilan et du compte de résultat se font automatiquement, sans aucune intervention humaine ni aucune perte de temps.

1-3- Organisation comptable

➤ Organisation

D'après (SILEM. A, 2003) Le concept organisation revêt plusieurs sens selon le contexte dans lequel il est utilisé :

- l'organisation d'une entreprise ou d'un service désigne la conception et la disposition de différents éléments ou structures nécessaires à son fonctionnement.
- le service d'organisation est un service fonctionnel de l'entreprise dont la mission est d'élaborer les méthodes de procédures et du travail.
- l'organisation est une notion pouvant désigner une entreprise ou une communauté humaine structurée. On parle de théorie des organisations (TO).

➤ Comptable

Le terme comptable désigne celui qui tient la comptabilité d'une organisation, et comme adjectif, tout ce qui est lié, qui a trait ou qui se rapporte à la comptabilité.

De ce qui précède nous pouvons retenir que l'organisation comptable d'une entreprise, c'est la mise en place d'une structure nécessaire au fonctionnement de la comptabilité au sein de cette entreprise.

1-4- Le plan comptable

La liste des comptes classés rationnellement constitue le plan comptable d'une entreprise donnée. Il faut rappeler que le plan comptable d'une entreprise varie avec l'importance de celle-ci, c'est-à-dire la taille ou la dimension de l'entreprise et évidemment de la nature des opérations qu'elle réalise.

Le plan comptable utilisé par SOCEDI Internationale est celui du SYSCOA. Compte tenu du fait que les comptes du SYSCOA ne lui suffisent pas pour enregistrer distinctement ses opérations, elle a procédé à des subdivisions nécessaires à ses enregistrements. Ces subdivisions concernent les comptes des classes 4, 5, 6, et 7.

1-5 – Les principes comptables

Toute comptabilité utilise implicitement ou explicitement un certain nombre de principes postulant et conventions regroupés sous l'appellation, principes comptable. La plupart des principes sont universellement admis et utilisés. La connaissance de ces principes permet de comprendre l'objectif général assigné aux états financiers dans toutes les normes comptables.

Le droit comptable OHADA a retenu neuf (9) principes comptables. Les huit (8) premiers font l'unanimité dans les normes internationales. Par contre, l'application intégrale du neuvième principe est délicate et peut être source de distorsion d'une entité à une autre.

2- Revues théoriques

2-1- Théorie positive de la comptabilité (TPC)

L'objet de la théorie positive de la comptabilité n'est pas jugé pertinent. Il tend à expliquer et à prédire le comportement des comptables ou celui des dirigeants en matière de choix de méthodes comptables (Casta, 2000). Elle essaie également d'apporter plus de précision dans l'élaboration des états financiers. Cette critique l'a conduit à contester l'appellation de théorie comptable et à qualifier de « sociologie de la comptabilité » la théorie développée par l'École de Rochester. Dans leur réponse, (Watts et Zimmerman, 1990) ont précisé que les faits étudiés procèdent d'une construction sociale. Il ne peut donc y avoir de fait comptable indépendamment des comptables et des dirigeants ; ces acteurs ont des intérêts qui les conduisent à préférer certaines méthodes, leur permettant d'agir indirectement sur le processus d'allocation des ressources : ce raisonnement justifierait l'observation des pratiques comptables et il conviendrait de parler d'une théorie des conséquences économiques des choix comptables.

Un des grands problèmes soulevés était le rôle institutionnel de la comptabilité comme système de production d'informations financières. C'est dans ce contexte qu'est née une nouvelle vision de l'utilité contractuelle de nombres comptables. D'ailleurs le contenu du programme de recherche « *Positive Accounting Theory* » formulé par (Watt et Zimmerman, 1986) se proposait d'expliquer les pratiques observées et de prédire les choix comptables effectués, tant par les dirigeants que par les organismes de normalisation. Ce programme va ainsi entraîner la création d'un courant nommé « École de Rochester ». Pour ce faire, elle a emprunté ses modèles à la théorie positive de l'agence et à la théorie économique de la réglementation. Ainsi, selon (Jensen et Meckling, 1976), la théorie positive de la comptabilité issue de la vision actionnariale permet de réduire les coûts d'agence. La théorie positive de l'agence appréhende la firme comme un nœud de contrats entre les parties prenantes (actionnaires, dirigeants, bailleurs de fonds, fournisseurs, clients) guidées par la maximisation de leurs intérêts.

La théorie positive de la comptabilité s'est fixé comme objectif d'inférer, sur la base des pratiques observées, un ensemble de règles de comportement empiriquement validées et constitutives d'une théorie générale de l'élaboration entre marché et processus politique des états financiers par les entreprises. À partir d'une modélisation du comportement des acteurs face aux choix comptables, elle a défini un ensemble d'hypothèses portant sur leurs déterminants et visant à :

- rendre compte des facteurs associés aux choix de méthodes particulières ;
- mettre en évidence les motivations de la politique comptable menée par les dirigeants ;
- prévoir les choix de méthodes comptables effectués par les dirigeants en fonction des caractéristiques des entreprises ;
- expliquer, par ailleurs, le processus d'élaboration des normes comptables.

Évaluant toute théorie sur son aptitude explicative et prédictive, l'*École de Rochester* a délaissé l'étude des objets comptables (états financiers, principes ou méthodes comptables) et a focalisé son attention sur les choix effectués par les acteurs dirigeants ou normalisateurs. La théorie positive de la comptabilité tend à expliquer et à prédire le comportement des producteurs et des utilisateurs de l'information comptable, dans le but ultime d'éclairer la genèse des états financiers. Pour ce faire, elle emprunte ses modèles à la théorie de l'agence et à la théorie économique de la réglementation.

Selon (Jensen et Meckling, 1976) la théorie de l'agence (*Agency Theory*), d'inspiration néo-classique, appréhende la firme comme une « fiction légale », nœud d'un ensemble de contrats en équilibre passés entre des acteurs (actionnaires, dirigeants, salariés, bailleurs de fonds, fournisseurs, clients) rationnels, guidés par la maximisation de leur intérêt. D'après (Posner, 1974) La théorie économique de la réglementation constitutive de l'École du *Public Choice* appréhende le processus politique comme une compétition entre les individus pour maximiser leur intérêt.

2-2- Théories normatives de la comptabilité (TNC)

Elles visent à décrire la pratique comptable par le dévoilement et l'explication de ses principes fondamentaux. Elles répondent à la question : « comment est la pratique comptable ? »

La pratique raisonnée ne permet, ni l'élaboration d'une théorie comptable, ni le fonctionnement des pratiques, dans la mesure où il s'agit d'une démarche descriptive et de classification ne permettant pas d'établir de hiérarchie entre des principes souvent bancals (Chambers, 1966). Par la suite, il proposera ainsi une nouvelle démarche selon laquelle, une théorie comptable doit servir de cadre à la pratique et doit être fondée sur un ensemble de propositions relatives à l'entreprise et à son contexte. Cette proposition relève essentiellement de l'analyse économique et, est externe à la comptabilité. La recherche n'a pas pour fonction de décrire une pratique souvent contestable et contradictoire. Elle doit être un cadre théorique solide, rationnel et scientifique. Il ne s'agit donc plus de théoriser ou de rationaliser a posteriori la pratique mais de la théoriser a priori ; sa démarche est donc normative. (Bernard Colasse, 2000) distingue ainsi les théories descriptives (destinées, depuis le XVII^e siècle à décrire le fonctionnement des comptes ou à classer les principes comptables), des théories normatives ou prescriptives (destinées à établir les meilleures normes à utiliser, et des théories explicatives (celles que l'on considère aujourd'hui comme des théories).

(Sterling R., 1990), prend l'exemple suivant : « l'objectif de la théorie comptable est de prédire et d'expliquer les pratiques comptables ». Cet énoncé est-il normatif ou positif ? Il n'est pas difficile de remplacer « est » par « devrait être », et de transformer cette proposition positive en affirmation normative. De manière générale, il est simple de passer du normatif au positif et inversement. Soit la phrase positive : « si la pression est faible alors les gaz se dilatent », elle est formellement équivalente à « pour diminuer le volume des gaz, on doit augmenter la pression ». Comment affirmer que la première formulation est *scientifique* et l'autre non ?

En fait, il semble que l'intérêt de l'approche positive se situe bien au-delà d'une querelle purement sémantique entre les tenants d'une *Is-sentence* et des *oughtsentence*. Le point important de l'approche positive n'est pas de savoir si les théories doivent être formulées avec des « est » ou des « devrait », mais plutôt d'insister sur la *réfutabilité* (ou *falsifiabilité*) des propositions ou des affirmations. En ce sens, la démarche positive fait référence au critère Poppérien de démarcation entre

Science et *pseudo science*, (Popper K.1981). Pour être scientifique, une proposition doit pouvoir être réfutable, c'est à dire qu'il doit être possible d'en infirmer les prédictions soit par l'observation soit par la discussion. La conception Poppérienne de *rationalisme critique*, qui sous-tend cette approche, trouve son origine dans le refus de tout dogmatisme, « c'est à dire la tendance à concilier une théorie ou une croyance avec des faits récalcitrants ou des contre-exemples ». En ce sens, tous les énoncés normatifs ne sont pas non scientifiques car certains peuvent être réfutés. Ce point de vue est aussi celui de certains qui rejettent certaines propositions normatives car il n'est pas possible de les discuter.

2-3- La théorie politico-contractuelle (TPC)

La question de départ de Watt et Zimmerman est la suivante : comment expliquer les choix comptables des firmes ? L'enchaînement de leur raisonnement selon (Colasse 2005) se présente ainsi :

La firme est un nœud de contrats entre des parties prenantes (managers, créanciers, actionnaires, état, etc.) qui ont des intérêts divergents et se trouvent dans une relation d'asymétrie d'informations. Les actionnaires ne peuvent qu'imparfaitement juger les actions des dirigeants, les créanciers ; les créanciers n'étant pas sûrs de la qualité de leurs débiteurs, etc. Ces constats sont à l'origine de la théorie de l'agence développée par Jensen et Meckling (1976) et de la théorie de la régulation de Posner (1974) ;

Pour pallier ces conflits d'agence, les parties prenantes peuvent conclure des contrats aux fins d'alignement de leurs intérêts. Les clauses contractuelles d'endettement

(debt covenants) et les contrats de rémunérations incitatives (compensation contracts) ; ces contrats font implicitement ou explicitement appel aux informations comptables ; cherchant à maximiser leurs utilités, les agents sont prêts à utiliser la ruse, le mensonge et la manipulation (ils sont opportunistes).

Or le dirigeant dispose d'une certaine marge de manœuvre dans des options comptables. L'asymétrie d'information rend ses actions partiellement non contrôlables.

3-Revues empiriques

Il s'agit dans cette partie de faire une rétroaction sur les travaux antérieurs en rapport avec notre sujet.

→ Point de vue des auteurs sur l'importance de la comptabilité

(DENT J. F, 1991) a montré l'importance de la comptabilité au sein des organisations. Il a affirmé que les pratiques comptables constituent un aspect commun de la plupart des organisations du travail : les activités de planning et budget, système de responsabilité hiérarchique, procédure d'évaluation de performance, contrôle budgétaire, et accords salariaux sont plus ou moins fondés sur les pratiques comptables et de ce fait, la comptabilité est probablement impliquée le système des organisations.

Selon lui, il existe deux approches relatives à l'importance de la comptabilité au sein des organisations. Pour la première approche, basée sur les points de vue de certains auteurs, l'impact potentiel de la comptabilité sur la clôture des organisations doit être recherché dans le contexte plus vaste des valeurs et croyances en l'efficacité des pratiques managériales "rationnelles" donc les organisations qui adoptent de telle pratiques ont plus de chance d'être efficace.

Selon la deuxième approche toutes les connaissances et pratiques peuvent être réflexives et donc la comptabilité peut réagir sur les institutions qui l'adoptent. La comptabilité a un rôle constitutif en matière de vie organisationnelle. Les notions finement élaborées comme le coût, l'efficacité, la profitabilité, le revenu par action,

etc., construisent de façon active certaines définitions de la réalité qui privilégie les sphères financières et économiques. Elles peuvent pénétrer dans le schéma organisationnel, créer des ordres du jour (objectifs, priorités, moyens, etc..), définir des standards de succès et d'échec, caractériser la performance héroïque, et mobiliser certains dynamiques de changement.

En conclusion, ces auteurs affirment que les pratiques comptables ne sont pas impliquées de la même façon centrale dans le style de gestion et la performance financière est célébrée ; dans les autres organisations la comptabilité est secondaire.

(Corine ZAMBOTTO, 2007) montre que la fonction comptable se résume à deux principales fonctions à savoir :

- une comptabilité financière ayant un objectif légal c'est-à-dire une comptabilité destinée à fournir des informations aux utilisateurs externes de l'entreprise (Etats, les apporteurs de capitaux, clients et fournisseurs...) ;
- une comptabilité de gestion avec un objectif de pilotage c'est-à-dire produire les informations relatives au calcul des coûts, prévisions et évaluation des coûts.

Nous pouvons dire que cette comptabilité de gestion étant facultative et le cout de sa mise en place étant ainsi élevé que ce soit sur le plan financier que sur les ressources humaines à mobiliser, les petites et moyennes entreprises n'arrivent pas à mettre en place ce type de comptabilité or c'est un important outil d'aide à la décision.

Comptabilité de gestion et comptabilité financière

La comptabilité générale (ou comptabilité analytique) a pour fonction de présenter périodiquement sous forme d'états financiers une situation patrimoniale ainsi qu'un résultat global. Elle constitue un instrument de vérification et de preuve. C'est aussi un instrument de communication externe à destination du marché financier, des tiers, des salariés, des pouvoirs publics, des consommateurs... La comptabilité générale fait, en général, l'objet d'une forte réglementation.

A l'inverse, la comptabilité analytique (ou comptabilité de gestion) est un instrument d'aide à la décision et de contrôle de gestion à l'usage des dirigeants. Elle permet de mesurer les performances (calcul des coûts de revient, des marges par produit ou par secteur d'activité), d'élaborer des budgets prévisionnels, d'actualiser les indicateurs de gestion formant le tableau de bord. Cette vocation d'usage interne à l'entreprise rend difficile sa réglementation ; d'une part, chaque entreprise adapte les normes aux particularités de sa propre organisation ; d'autre part, ces informations confidentielles sur les coûts et la structure de l'entreprise sont difficilement publiables sans porter atteinte aux avantages concurrentiels de l'entreprise.

En réalité, la distinction entre comptabilité financière et comptabilité de gestion est typiquement française, observée comme une curiosité de la part de l'étranger. On parle d'une conception dualiste de la comptabilité. Un tel système peut sembler plus simple à mettre en place car il évite le problème de faire coïncider les mécanismes de deux comptabilités aux objectifs différents. Cependant, certains auteurs opposent à ces arguments une vision plus globale qui perçoit le concept de système comptable intégré comme plus proche d'un esprit de gestion, et ce, pour deux raisons : Le modèle dualiste, s'il ne l'impose pas, favorise la pratique de l'inventaire intermittent, au détriment de l'inventaire permanent. Jacques (Jacques RICHARD 1980), parle de "comptabilité d'épicier" aux antipodes de la gestion, "la comptabilité sans inventaire permanent est un retour à la barbarie". Propos recueillis lors du débat organisé par la Revue Française de Comptabilité.

A l'opposé, la comptabilité moniste est le système qui intègre dans la même structure la comptabilité analytique et la comptabilité générale. Plus précisément, on peut distinguer trois aspects du monisme comptable (RICHARD, 1980) :

- le monisme matériel, ou monisme d'évaluation consiste à adopter un mode d'évaluation unique quel que soit l'utilisateur des informations comptables.

- le monisme formel oblige les entreprises à établir dans les mêmes documents comptables des informations concernant les aspects financiers, et les aspects analytiques.
- le monisme réglementaire, enfin, permet d'agréger les informations destinées à l'État (notamment au fisc), et les informations destinées aux associés dans le même système comptable.

Le monisme se heurte à certains problèmes pratiques : D'une part, la diversité des utilisateurs induit une diversité des modes d'évaluation en fonction des différents besoins. D'autre part, le caractère confidentiel de la comptabilité analytique qui fournit des informations cruciales sur la marche de l'entreprise décourage la publication de documents uniques qui s'adressent cependant à des lecteurs internes et externes de l'entreprise, et dont les intérêts peuvent être antagonistes. (De plus, une certaine opposition de la part des praticiens comme des théoriciens se fait sentir lorsque l'on envisage de lier fiscalité et comptabilité pour éviter la pollution fiscale dont nous parlerons plus loin. Enfin, (Monique MEYER, 1992) souligne qu'une pratique moniste de la comptabilité, pour être efficace, nécessite un service comptable suffisamment développé pour mettre en place des indicateurs de prix de revient efficaces. Cette technique est donc plus appropriée aux grandes entreprises alors qu'elle peut s'avérer paralysante pour les petites entreprises. Cependant, il n'en demeure pas moins que la comptabilité intégrée se rapproche conceptuellement d'un esprit de gestion car elle donne la priorité à la connaissance des rouages de l'entreprise.)

→ **Points de vue des auteurs sur le manuel de procédures comptables**

Les manuels des procédures sont censés répondre à des besoins divers : ils peuvent contenir des dispositions réglementaires, servir de guide d'apprentissage, définir la répartition des tâches et enfin constituer un support de contrôle interne.

Selon (MIKAEL, 2009), le manuel de procédure peut être défini comme étant un référentiel approuvé par la direction générale qui décrit de manière détaillée les

circuits de flux de documents et d'informations, les procédures d'autorisation et d'approbation, les différents niveaux de responsabilité et de délégation et enfin les dispositifs de sécurité à respecter.

Le manuel de procédures s'adresse à tous les agents de l'entreprise et envisage pour chaque cycle d'activité et chaque niveau de responsabilité, l'ensemble des opérations de l'entreprise devant permettre de :

- garantir la sécurité des actifs ;
- respecter les lois et réglementations en vigueur ;
- fiabiliser les informations comptables et financières.

D'après (RAOUF Y., 2000), le manuel de procédures administratives et comptables doit décrire l'organisation comptable et administrative de l'entreprise, les méthodes de saisie et traitement des informations comptables, les politiques comptables et les supports.

Il comprend notamment les informations suivantes :

- l'organisation générale de l'entreprise ;
- l'organisation comptable de l'entreprise ;
- le plan des comptes et la description du contenu des comptes et un guide des imputations comptables.

Pour (HENRY, 2001) concevoir un manuel de procédure comptable, l'auditeur peut choisir de découper le manuel en cycle d'activités, affecter un code de préférence alphanumérique, rappeler la référence principale pour chaque document inséré dans un cycle, attribuer un numéro d'ordre séquentiel aux documents, paginer, dater, affecter la mention originale ou mise à jour, insérer chaque document et enfin chaque page du manuel de procédure comportera toutes ces références. De plus, à l'entête de chaque page du manuel de procédure, le rédacteur doit mentionner : la date de l'élaboration du manuel, la date de son approbation et la date de sa modification (éventuellement).

➤ **Forme de manuel de procédures administratives et comptables**

Pour ce qui est de la forme l'auditeur doit choisir celle qui est la plus appropriée au contexte de l'entité auditée. (Henry, 1999) suggère l'utilisation des classeurs à feuillet mobile afin de faciliter les mises à jour du manuel.

D'après (NGUYEN, 1999), la réussite d'un manuel de procédure réside dans sa capacité à divulguer quatre (04) types d'informations d'une procédure :

- ✓ les éléments permanents que ce sont les obligations externes et internes auxquelles l'entreprise doit satisfaire, l'organisation préalable qu'elle met en place pour assurer le bon fonctionnement sans discontinuité de la procédure ;
- ✓ les éléments ponctuels c'est-à-dire la liste des différentes instructions : qui fait quoi quand et comment ?
- ✓ les éléments relatifs aux normes retenues qui abordent les aspects liés aux règles de gestion à adopter ;
- ✓ les éléments de description et de synthèse qui traduisent clairement les étapes de l'exécution de la procédure.

Caractéristiques d'un système comptable

Les pays de l'Est réforment leurs normes comptables. En préliminaire, il nous semble indispensable de préciser les fonctions attribuées à la normalisation. Cette description nous permettra de définir un certain nombre de termes et de concepts, indépendants de la nature de l'économie (marché ou centralisme bureaucratique) qui nous serviront ensuite pour construire notre travail. Elle débouchera sur une typologie des différents systèmes comptables.

La normalisation comptable

A travers les "états financiers", la comptabilité constate et conserve dans son "langage" les évènements qui régissent la vie d'une entreprise. Plus globalement, un "système comptable" est un système d'information qui a pour finalité la présentation et la diffusion des états financiers.

Ceux-ci permettent à leurs lecteurs de se faire une opinion sur l'entreprise, dans le but de prendre (ou ne pas prendre) des décisions. La manière dont ils sont élaborés et présentés va donc directement influencer les décisions économiques, et c'est pour garantir un certain niveau de qualité que l'on établit des normes comptables.

La normalisation comptable est donc l'ensemble des règles qui organisent les circuits de recueil, de traitement, et d'interprétation des informations économiques. Caractériser une normalisation comptable, c'est décrire les deux aspects complémentaires qui sont d'une part l'objet sur lequel elle porte, et d'autre part le processus par lequel elle est élaborée.

L'objet de la normalisation

L'objet de la normalisation est la manière dont l'information sera élaborée puis présentée. Ces deux volets (élaboration et présentation) seront développés successivement dans nos deux premiers paragraphes. Ils révèlent des conceptions différentes. Deux autres paragraphes seront consacrés à deux problèmes spécifiques : Quelle place accorder à la comptabilité de gestion ? Quelles sont les conséquences de la présentation de la normalisation sous forme de plan comptable ?

Normaliser l'élaboration des comptes

La normalisation définit une terminologie, des principes directeurs, et des techniques de traitement permettant la traduction en "langage comptable" des événements qui ponctuent la vie d'une entreprise. La terminologie permet la cohérence des dialogues entre les différents acteurs, et facilite la formation des comptables. Les principes directeurs, qui sont plus ou moins explicites, décrivent la manière d'appréhender l'environnement économique. Certains de ces principes sont spécifiques à tel ou tel pays, mais on constate des principes universels comme l'objectivité (l'information doit respecter un système de valeur qui transcende la personnalité du comptable, comme l'impartialité ou la régularité), la pertinence (l'information doit être utile), l'exhaustivité (si ce dernier principe s'oppose parfois à des contraintes matérielles coûts, délais il n'en demeure pas moins toujours théoriquement présent).

Les systèmes de normalisation comptable sont plus ou moins étendus. Plus une normalisation comptable sera étendue, plus elle déclinera par des normes précises la

manière dont les principes doivent être appliqués dans des circonstances concrètes. "Il n'y a pas de vérité universelle en matière de normalisation comptable. Une conception large de ce terme englobe la saisie, le traitement, et la diffusion des documents comptables, alors qu'une conception plus étroite réduit la normalisation aux documents de synthèse et aux états financiers (c'est le modèle anglo-saxon). Lorsque la normalisation est peu étendue, le comptable doit prouver sa capacité à apprécier et interpréter la réalité. Cela pose un problème de formation et d'expérience du comptable.

Normaliser la présentation des comptes

Il peut sembler inutile de rappeler que l'utilisateur doit comprendre l'information qui lui est présentée. Il est cependant intéressant de distinguer à ce niveau deux types d'utilisateurs ; les utilisateurs "internes" et les utilisateurs "externes" à l'entreprise. Les utilisateurs "internes" sont des utilisateurs privilégiés qui ont directement accès à un grand nombre d'informations. Pour conserver cet avantage, ils ont généralement intérêt à ce que ces informations restent secrètes, ou qu'elles soient perçues par l'extérieur sous un aspect déformé, enjolivé. Les utilisateurs externes ont accès aux seules informations publiées. Par ailleurs, ils n'ont pas nécessairement des compétences d'expert permettant de décoder un langage comptable hermétique.

Normaliser la présentation de l'information permet de diminuer le travail d'interprétation des utilisateurs externes. Autrement dit, augmenter la lisibilité diminue le pouvoir des utilisateurs internes, mais les protège en assurant l'égalité de tous devant la règle puisque les concurrents sont soumis aux mêmes règles dans toute compétition, peu importe les règles, dès lors qu'elles sont les mêmes pour l'ensemble des participants.

Normaliser la présentation de l'information permet également de comparer les états financiers dans le temps (d'une période à une autre) et dans l'espace (d'une entreprise à une autre). Elle permet enfin d'agréger des informations à un niveau national ou international par les organismes statistiques ou gouvernementaux. Certaines entreprises internationales ont elles-mêmes besoin de réunir des informations en provenance de leurs filiales de différentes nationalités.

La normalisation comptable est plus ou moins précise dans ses contraintes de présentation. Plus l'objectif d'agrégation est fort, plus les normes de présentation seront strictes. Si, au contraire,

la normalisation répond à un simple souci de lisibilité, les normes de présentation seront plus souples.

➤ **Le plan comptable et la normalisation.**

De simple liste de comptes, le plan comptable se transforme en un ensemble de règles qu'il faut appliquer avec la plus grande régularité. Pour Jacques (RICHARD, 1994), cette confusion entre plan comptable et normalisation est néfaste pour la conception de la comptabilité ; elle perd son caractère d'instrument de gestion et toute la part de flexibilité que cela impose.

➤ **Le rôle du normalisateur**

Deux conceptions s'affrontent pour caractériser le rôle poursuivi par le (ou les) acteur(s) participant(s) au processus d'élaboration des normes comptables. La première est une conception autoritaire : garantir l'intérêt général face aux éventuelles pressions d'utilisateurs particuliers. C'est l'esprit de toute normalisation d'origine publique (bien que la définition de l'intérêt général puisse considérablement évoluer d'un pays à un autre). C'est également l'explication historique fournie pour expliquer le développement aux États-Unis de l'organisation et de l'action normalisatrice de la profession comptable. Le comptable, en respectant des normes établies, s'affranchit des pressions éventuelles de ses propres employeurs.

La seconde conception fait appel à une notion d'ajustement par le marché ; sur le marché de la production d'informations comptables, se confrontent des acteurs nombreux qui défendent leur propre intérêt. De ce rapport de force, étroitement lié à la nature de l'environnement économique, surgissent les normes comptables. De nombreuses études ont été menées afin d'élaborer une typologie des utilisateurs et de leurs objectifs vis à vis de l'outil comptable.

(Edward STAMP, 1980) identifie quinze catégories d'utilisateurs. Plus synthétiquement, nous citerons :

- ❖ l'État, considéré comme un utilisateur parmi d'autres, confère à la normalisation un caractère plus au moins contraignant, et cherche à obtenir des informations macroéconomiques sources de synthèses sectorielles ou nationales, et de calculs fiscaux.
- ❖ les dirigeants, responsables de la politique comptable de l'entreprise, privilégient la fonction communication.
- ❖ les associés, apporteurs de capitaux, cherchent à suivre l'évolution financière de la société, et à contrôler la qualité de la gestion.
- ❖ les tiers, banquiers, fournisseurs, clients... ont besoin d'accéder aux comptes annuels pour porter un jugement sur la situation de l'entreprise et apprécier sa solvabilité.
- ❖ les salariés, cherchent à établir une appréciation prospective de la situation économique et financière de l'entreprise, notamment pour des questions liées à l'emploi et aux rémunérations.

Les règles comptables apparaissent donc comme le résultat d'un rapport de force entre les agents économiques. Cela explique pour partie la diversité des systèmes comptables. L'étude comparative de l'influence des différents utilisateurs de la comptabilité dans les différents pays a conduit à distinguer quatre processus distincts de normalisation comptable ; l'approche politique, l'approche pragmatique, l'approche mixte, et l'approche élargie.

✓ l'approche politique est dominée par l'intervention publique. L'État agit en tant que garant de l'intérêt général, mais aussi en tant que principal utilisateur de l'information. C'est le cas de la France, la normalisation est d'origine réglementaire, ou de l'Allemagne, la normalisation est d'origine législative. La principale critique prononcée contre cette approche est liée à l'incompatibilité qui existe entre l'optique macroéconomique, et l'usage microéconomique de la comptabilité, outil de gestion. D'une part l'influence parfois exagérée de la fiscalité est considérée comme une pollution de l'outil comptable, et d'autre part, les informations nécessaires à

l'agrégation des comptes au niveau du pays ne sont pas nécessairement les informations pertinentes pour le dirigeant ou l'actionnaire.

✓ l'approche pragmatique est caractérisée par la nature privée des organismes de normalisation, représentés essentiellement par des associations professionnelles. C'est le cas du Royaume-Uni. L'optique microéconomique est privilégiée et les informations sont prioritairement destinées aux marchés financiers. La confrontation des différents intérêts peut alors soulever des conflits et susciter des pressions.

✓ l'approche mixte est caractérisée par la présence d'organismes professionnels dont les normes sont rendues obligatoires par l'intervention publique. C'est le cas des États-Unis la SEC (Securities and Exchange Commission), dont le rôle est de réglementer la divulgation de l'information financière des sociétés cotées, a mandaté un organisme privé indépendant, le FASB (Financial Accounting Standards Board) afin d'élaborer un ensemble de principes comptables généralement admis.

✓ enfin, le processus élargi est celui qui permet à un grand nombre d'acteurs de participer à la normalisation ; syndicats ouvriers, professionnels de la comptabilité, associations patronales, représentants de l'état... participent à l'élaboration des normes.

➤ **Le processus d'élaboration des normes comptables**

Au-delà de son objet, une normalisation comptable se caractérise par le processus qui a conduit à son élaboration. Ce processus se caractérise par sa logique conceptuelle qui peut être inductive ou déductive. Il implique ensuite des acteurs économiques dont les rôles respectifs varient selon les pays.

(Bernard COLASSE, 1992) oppose deux processus d'élaboration des normes ; un processus inductif, et un processus déductif. Le premier consiste, face à un problème donné, à examiner les pratiques relatives à ce problème, à apporter des critiques..., puis à se rallier à la pratique la plus courante car considérée comme la plus saine. Le processus déductif consiste, à l'opposé, à se donner un cadre conceptuel composé d'objectifs généraux assignés à la comptabilité, dont ensuite les normes sont

déduites. On ne privilégie dès lors plus une pratique parce qu'elle serait plus courante, mais parce qu'elle coïncide davantage avec une vision plus générale des fonctions attribuées à la comptabilité. A l'opposé du processus inductif, le processus déductif ne nécessite pas, à priori, la préexistence de pratiques comptables permettant la confection des normes.

➤ **Une typologie des différents systèmes comptables**

Pour construire une typologie des modèles comptables, nous partirons du postulat qu'il existe des facteurs environnementaux qui influencent le développement des systèmes comptables.

(S.J. GRAY, 1988) identifie deux types d'approche dans les recherches qui ont été conduites dans ce sens : une approche déductive qui identifie des facteurs environnementaux et qui analyse les pratiques comptables à travers le prisme de ce cadre d'analyse et une approche inductive qui part des différentes pratiques comptables puis propose de les expliquer par des variables économiques et sociales, politiques ou culturelles. (La comptabilité n'est pas une science exacte ; elle est sensible à l'environnement culturel, social, économique, politique qui l'entoure.)

(NOBES et PARKER, 1991) énumèrent quatre raisons qui justifient l'intérêt d'une analyse comparée des comptabilités internationales :

- la première est purement historique.
- la seconde est liée au développement des entreprises internationales qui, ayant des établissements dans plusieurs pays, doivent connaître et concilier des pratiques comptables très diverses.
- la troisième est la volonté, assez récente, d'harmonisation dans le but d'améliorer les pratiques comptables en limitant l'étendue de leurs variations.
- la quatrième, présentée comme la principale, est une raison "comparative". Il doit être possible à un pays d'améliorer sa comptabilité par l'observation de la réaction d'autres pays ayant été, ou étant, confrontés à des problèmes similaires à ceux qui se posent dans ce pays.

➤ **Les sept (07) facteurs environnementaux expliquant les différences comptables**

(NOBES et PARKER, 1991), retiennent 7 facteurs susceptibles d'expliquer les différences comptables : le système juridique, les investisseurs, la fiscalité, la profession comptable, l'inflation, la théorie, et les accidents historiques.

- ✓ le système juridique : Il est possible d'opposer deux types de systèmes juridiques. Le premier s'appuie sur la notion anglo-saxonne de "Common Law", qui tente de définir une réponse à un cas spécifique plutôt que de formuler une règle générale applicable dans le futur. Dans un tel contexte juridique, la comptabilité n'a généralement pas une source légale ou réglementaire. Le second système s'est développé sur la base du code civil romain de Justinien au 6ème siècle, enrichi par les universités européennes. Ici, les règles sont liées à une notion de justice et de moralité ; elles deviennent doctrine. La pratique de codification doit être rattachée à ce système. Dans un tel contexte juridique, la loi comptable, ou le code de commerce, doit établir très précisément les règles concernant les états financiers.
- ✓ les investisseurs : On oppose deux types de paysages financiers. Le premier est dominé par les banques, le gouvernement, ou les familles. Dans un tel contexte, l'information publiée ne nécessite pas la même clarté dans la mesure ces investisseurs/propriétaires ont un accès privilégié à un certain nombre d'information. A l'opposé, dans les pays les entreprises sont détenues majoritairement par des actionnaires qui n'ont pas accès à l'information interne, une pression plus forte sera exercée pour la publication d'information "fidèle", et la présence d'audit. Cette pression sera d'autant plus forte que de larges parts d'actions sont détenues par des investisseurs institutionnels mieux organisés.
- ✓ la fiscalité : Dans un grand nombre de cas, il apparaît que le traitement fiscal d'une transaction économique n'est pas identique à son traitement comptable. Le traitement fiscal encourage le respect de la règle dans le but de déterminer

un impôt. Le traitement comptable favorise, lui, la notion d'image fidèle dans le but de fournir une image de la réalité économique de l'entreprise. On oppose généralement deux types de pays ; ceux dans lesquels les règles fiscales s'appuient sur le traitement comptable, et ceux dans lesquels les deux traitements sont clairement séparés. En effet, dans le premier cas, si l'octroi d'un avantage fiscal est lié à un enregistrement comptable, on comprend que les règles fiscales vont perturber la notion d'image fidèle. On parle de "pollution fiscale".

- ✓ la profession comptable : On peut remarquer que tous les pays ne possèdent pas une profession comptable aussi organisée, aussi importante, aussi ancienne. La taille, l'ancienneté, l'organisation d'une telle profession influencera nécessairement en faisant pression, la normalisation comptable.
- ✓ l'inflation : Les pays qui doivent faire face, ou ont dû faire face à une inflation spectaculaire ont adopté des règles adéquates d'ajustement des prix, alors que dans les pays à faible inflation, la notion de coûts historiques est généralement dominante.
- ✓ la théorie : Dans un petit nombre de pays, comme la Hollande, la théorie comptable a fortement influencé la pratique.
- ✓ les accidents historiques : Certaines réformes comptables ont été la réponse directe à des événements politiques ou économiques. C'est le cas de l'adoption par les États-Unis de normes réglementant sévèrement la publication d'états financiers après la crise de 1929. De même, l'Italie a adopté des principes comptables anglo-saxons sur décision gouvernementale. L'Espagne a adopté "artificiellement" un plan comptable dérivé du plan français. Le Royaume-Uni en 1981 a adopté des présentations de comptes inspirées de l'Allemagne du fait des directives Européennes... On remarquera que dans ces raisons "accidents historiques",

il semble qu'il n'y ait pas d'explication "rationnelle". Or NOBES et PARKER y rangent pèle mèle des événements de grande importance. Une classification a

été proposée par (NAIR et FRANK, 1980). Celle-ci retient quatre groupes de pays : le modèle britannique étendu à l'ensemble des pays du Commonwealth, le modèle américain (du nord), le modèle latino-américain, et le modèle européen continental. La classification, bien que limitée aux pays européens, ne semble pas en contradiction avec cette première typologie. Elle distingue en effet deux groupes distincts de pratiques ; celles orientées par une appréhension microéconomique des problèmes comptables, et dont la normalisation est avant tout le fait des professionnels, et celles orientées par une vision macroéconomique et régies par un souci d'uniformisation des pratiques.

Paragraphe 2 : Formulation des hypothèses

D'après (Madeleine GRATWITZ, 2002), « l'hypothèse est une proposition de réponse à la question posée. Elle tend à formuler une relation entre les faits significatifs. Même plus ou moins précise, elle aide sélectionner les faits observés, permet de les interpréter de leur donner une signification qui vérifiée, devant un élément possible de théorie ».

Dans le cadre de notre étude les hypothèses suivantes ont été retenues.

1- Formulation de l'hypothèse N°1

Il est question de formuler l'hypothèse relative à la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale SARL.

Il ressort de notre analyse que le système comptable de SOCEDI Internationale est défaillant alors qu'il y a un lien étroit entre la défaillance du système comptable et la défaillance de l'entreprise. Dans cette condition, SOCEDI Internationale ne peut donc prendre une décision ou encore réussir son redressement. Pour accéder à la bonne gouvernance de l'entreprise, il est nécessaire qu'elle repose sur un référentiel. C'est ainsi que le manuel des procédures est censé répondre à des besoins divers : il peut contenir des dispositions réglementaires, servir de guide d'apprentissage, définir la répartition des tâches et enfin constituer un support de contrôle. Sur ceux, notre hypothèse N°1 est la suivante :

H1- la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale SARL est due à l'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables.

2- Formulation de l'hypothèse N°2

Il s'agit ici de formuler l'hypothèse relative au retard dans la production et classement des pièces comptables au sein de SOCEDI Internationale.

Lors de notre analyse il a été observé un retard dans la production et classement des pièces comptables. De la nécessité en cas de traitement informatisé des informations et de la production des documents comptables, les travaux d'analyse et de justification ne peuvent être correctement effectués que dans la mesure où les applications développées au niveau du traitement informatique sont performantes et permettre aux services comptables de disposer dans les délais raisonnables des états comptables nécessaires aux analyses (Balance, grand livre des comptes).

Ainsi notre hypothèse N°2 se formule ainsi :

H2- le retard dans la production et le classement des pièces comptables est dû à la lenteur dans la transmission des pièces comptables par les services initiateurs.

Section 2 : Cadre méthodologique de l'étude

La méthodologie de recherche indique les démarches à entreprendre, la méthode de collecte et celle de traitement des données recueillies en vue de générer les résultats qui permettront d'atteindre les objectifs fixés et de vérifier les hypothèses formulées.

Paragraphe 1 : Choix de la méthodologie et outil de collecte, d'analyse des données

Dans ce paragraphe, il est question d'esquisser la méthodologie adoptée dans le cadre de notre recherche ainsi que les outils ayant permis à analyser nos différentes données.

1- Choix de la méthodologie

Les études en sciences de gestions sont marquées principalement par trois approches : Les approches positivistes, les approches constructivistes et l'interprétativisme (Girod-Séville et Perret V., 1999).

Le choix de la méthodologie de l'étude n'est pas le fruit du hasard. Il est fonction des objectifs poursuivis par le chercheur. Ainsi donc, la méthode mixte qualitative est plus utilisée. Nous allons faire recours à cette méthode puisque notre objectif est d'analyser le système comptable de SOCEDI Internationale SARL.

2-Outil de collecte et traitement des données

Il s'agit ici des outils qui nous ont permis de recueillir les différentes données.

On a :

2-1-Recherche documentaire

Les recherches effectuées sur les documents officiels de SOCEDI Internationale SARL, les mémoires antérieurs et sur internet nous ont permis de mieux appréhender le concept du système comptable.

2-2- Conception du questionnaire

Pour permettre une bonne compréhension des questions, le questionnaire a été conçu par rapport aux problèmes spécifiques. Notre questionnaire a été également orienté dans le but de comprendre le fonctionnement du système comptable.

Les questions ont été posées de manière à nous permettre de savoir :

- l'existence et l'importance d'un manuel de procédure administratif et comptable ;
- la pratique et l'utilité du système comptable ; Les attentes des uns et des autres.

2-3- Les entretiens directs

Dans le but de mieux interpréter les informations documentaires et les observations faites au cours de notre stage sur le fonctionnement du système comptable, nous avons entrepris des entretiens avec les responsables dont les attributions ont un lien avec notre sujet.

2-4 La population mère et l'échantillonnage

L'idéal pour une bonne vérification de nos hypothèses est de mener une enquête sur toutes les personnes qui interviennent dans le système comptable de SOCEDI Internationale SARL.

C'est donc le personnel de la Direction Administrative et Comptable qui constitue la population mère dont l'effectif est de huit (08) agents. A cet effet, notre échantillon est composé de trois (03) agents de la direction comptable et cinq (05) agents de la direction administrative.

3- Difficultés et limites des données recueillies

La difficulté majeure rencontrée se limite à l'indisponibilité de certains agents aux heures de travail. Les informations recueillies sont limitées à leur qualité, leur fiabilité et leur insuffisance par rapport à celle recherchées du fait que nous n'avons pas eu toutes les informations à cause de la confidentialité. Cet aspect de la question fait qu'il ne nous a pas été possible d'identifier et analyser de façon pratique les problèmes liés au fonctionnement du système comptable.

Paragraphe 2 : Critère de vérification des hypothèses

Il s'agit ici d'esquisser l'outil de décision et le critère de vérification des hypothèses.

1- Outil de décision

Les données qui permettront de vérifier chaque hypothèse sont mobilisées à partir d'une question relative à l'hypothèse concernée et comportant des variables à choisir. Chaque question comporte trois variables. Si l'on suppose que le poids total des variables identifiées est de 100%, chacun d'entre eux part théoriquement avec 33,33%. L'item qui permettra de vérifier notre hypothèse est celui qui aura un pourcentage supérieur à 33,33%. En toute état de cause, la variable à retenir est celle qui aura le pourcentage plus élevé.

2- Critère de vérification de l'hypothèse N°1

L'hypothèse N°1 est relative à la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale.

Quant aux seuil de décision, nous allons faire recours au tableau N°12 de notre guide d'entretien, composé de trois (03) items. Ainsi l'hypothèse sera confirmée si l'item N°1 obtient un pourcentage supérieur à 33,33% des réponses positives et infirmée dans le cas contraire.

3-Critère de vérification de l'hypothèse N°2

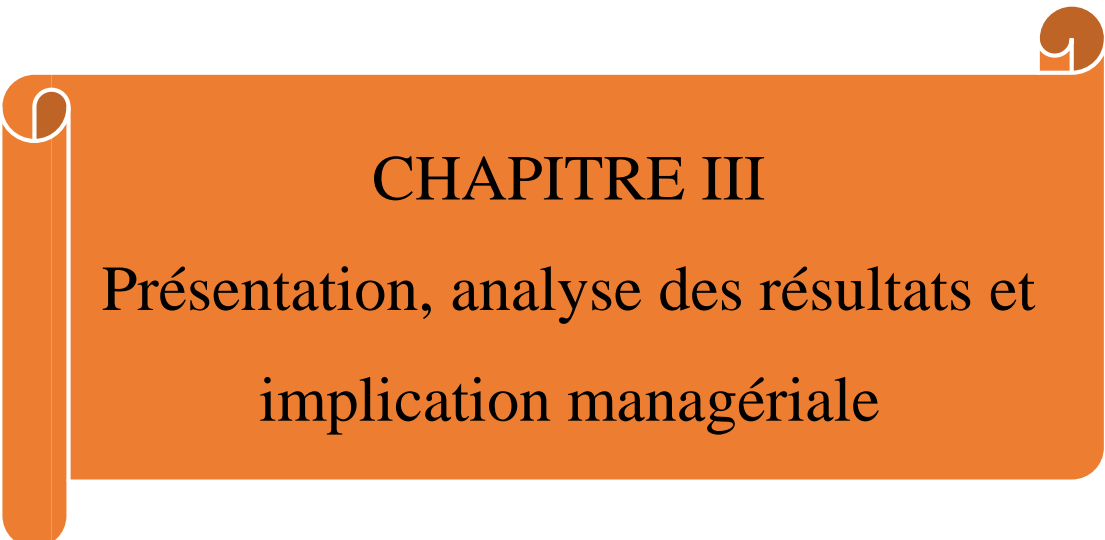
L'hypothèse N°2 relative au retard dans la production et le classement des pièces comptables au sein de SOCEDI Internationale.

Quant aux seuils de décision, nous allons nous référer au tableau N°14 de notre guide d'entretien, composé de trois (03) items. Ainsi l'hypothèse sera confirmée si l'item N°1 obtient un pourcentage supérieur à 33,33% des réponses positives et infirmée dans le cas contraire.

Tableau 2 : Tableau des variables

Hypothèses	Les variables expliquées	Variables explicatives	indicatifs	Normes
H1	La défaillance du système comptable	L'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables	Tableau N°12	L'item ayant un pourcentage supérieur à 33,33%
H2	Le retard dans la production et le classement des pièces comptables	La lenteur dans la transmission des pièces comptables par les services initiateurs	Tableau N°14	L'item ayant un pourcentage supérieur à 33,33%

Source : Réalisé par nous même à partir de nos hypothèses



CHAPITRE III

Présentation, analyse des résultats et implication managériale

L'objectif de ce chapitre est de présenter et d'analyser les résultats d'enquête, vérifier les hypothèses afin de suggérer quelques solutions aux problèmes identifiés.

Section 1 : Présentation, analyse des résultats et vérification des hypothèses Cette section est consacrée à la présentation des résultats et à la vérification de nos hypothèses.

Paragraphe 1 : Présentation des résultats

Il s'agit ici de présenter les différents résultats relatifs à nos enquêtes.

1- Présentation des résultats relatifs à la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale

Tableau 12 : Les causes de la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale

Quelles sont selon vous les raisons qui expliquent la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale	Oui	Non	Fréquence relative
L'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables	6	2	75%
Manque d'outils relatif au traitement des informations de base	1	7	12,5%
L'inexistence d'un organigramme du service comptable	1	7	12,5%
Total	8	-	100%

Source : Réalisé par nous même à partir des résultats d'enquête

La lecture de ce tableau relève que 75% des enquêtés pensent que la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale est due à l'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables ; 12,5% justifient que cette défaillance du système comptable est due au manque d'outils relatif au traitement des informations de base et 12,5% pensent la défaillance du système comptable est due à la non détermination d'un organigramme du service comptable.

A l'issu de l'analyse de ces données, on retient que la cause relative à « l'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables » est à la base de ce phénomène. Comme cette cause est non négligeable, nous pouvons la retenir comme la cause à l'origine de la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale.

L'article 69 du SYSCOA stipule que « L'entreprise détermine, sous sa responsabilité, les procédures nécessaires à la mise en place d'une organisation comptable permettant aussi bien un contrôle interne fiable que le contrôle externe, par l'intermédiaire, le cas échéant, de commissaires aux comptes, de la réalité des opérations et de la qualité des comptes, tout en favorisant la collecte des informations ».

L'organisation comptable mise en place dans l'entreprise doit respecter les exigences régularité et de sécurité pour assurer l'authenticité des écritures de façon à ce que la comptabilité puisse servir à la fois d'instrument de mesure des droits et obligations des partenaires de l'entreprise, d'instrument de preuve, d'information des tiers et de gestion.

2-Présentation des résultats relatifs au retard dans la production se le classement des pièces comptables au sein de SOCEDI International

Tableau 14 : Les causes du retard dans la production et classement des pièces comptables

A quoi sont dues la production et le classement tardif des pièces comptables ?	Oui	Non	Fréquence relative
A la lenteur dans la transmission des pièces comptables par les services initiateurs	5	3	62,5%
Au manque constaté des pièces comptables après transmission de celles-ci au service comptable	2	6	25%
Saut et omission des pièces comptables par les services initiateurs	1	7	12,5%
Total	8	-	100%

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

A travers ce tableau, nous constatons que 62,5% des agents affirment que la lenteur dans la transmission des pièces comptables par les chefs chantiers est à la base de la production et le classement tardif des pièces comptables ; 25% pensent que ce retard est causé par le manque constaté des pièces comptables après transmission de celle-ci au service comptable tandis que 12,5% des enquêtés montrent que ce retard de production et de classement des pièces comptables est dû au saut et omission des pièces comptables par les services initiateurs.

Les résultats obtenus relèvent que la principale cause du retard dans la production et le classement des pièces comptables a pour origine «la lenteur dans la transmission des pièces comptables par les services initiateurs »

De la nécessité en cas de traitement informatisé des informations et de la production des documents comptables, les travaux d'analyse et de justification ne peuvent être correctement effectués que dans la mesure où les applications développées au niveau du traitement informatique sont performantes et permettre aux services comptables de disposer dans les délais raisonnables des états comptables nécessaires aux analyses (Balance, grand livre des comptes).

Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses

Nous procédons ici à la vérification des hypothèses de recherche formulées en tenant compte de la technique de vérification des hypothèses et les tableaux issus des résultats.

1- Vérification de l'hypothèse N°1

De notre analyse d'après notre technique de vérification qui stipule que si une variable a un taux élevé c'est-à-dire supérieur à 33,33%, elle sera maintenue. Il ressort alors du tableau N°12 que l'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables est la cause de la défaillance du système comptable de SOCEDI

Internationale SARL car cette variable possède le taux le plus élevé qui est de 75%.

De cette analyse, l'hypothèse selon laquelle la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale SARL est due à l'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables est donc confirmée.

2- Vérification de l'hypothèse N°2

D'après les résultats du tableau N°14 et de notre technique de vérification des hypothèses qui annonce qu'une variable est validée lorsqu'elle détient un taux supérieur à 33,33%, nous pouvons affirmer que la cause réelle du retard dans la production et le classement des pièces comptables au sein de SOCEDI Internationale est la lenteur dans la transmission des pièces comptables par les chefs chantiers car c'est cette variable qui a dominé les autres de par son taux plus élevé de 62,5%. **De cette analyse, l'hypothèse selon laquelle le retard et le classement tardif des pièces comptables est dû à la lenteur dans la transmission des pièces comptables par les services initiateurs est donc confirmée.**

Section 2 : Implication managériale

Il s'agit ici d'esquisser les approches de solutions ensuite les conditions de mise en œuvre

Paragraphe 1 : Approche de solutions

La recherche en sciences de gestion apporte des solutions pointues aux problèmes posés. Il urge alors de proposer quelques approches de solutions vis-à-vis des problèmes identifiés.

1- Approche de solutions liées au problème spécifique N°1

Analyse des résultats de l'enquête effectuée, par rapport à la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale SARL, nous a permis de comprendre que ce problème s'explique par l'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptable.

La résolution de ce problème réside dans la volonté de ses administrateurs de SOCEDI Internationale à mettre en place un manuel de procédures qui formalise les

principales procédures de gestion administrative, financière et comptable et qui va leur permettre de :

- fournir un cadre formel d'exécution des opérations à caractère administratif;
- décrire l'organisation administrative, financière et comptable ;
- de décrire les procédures à mettre en œuvre par l'ensemble du personnel comptable, administratif et financier ainsi que les tâches qui lui incombent ;
- d'utiliser de façon optimale, pour la meilleure efficacité de l'action engagée, l'ensemble des moyens mis en œuvre, tels que :
 - les moyens humains ;
 - les moyens matériels ;
 - et les moyens financiers.

2- Approche de solutions liées au problème spécifique N°2

D'après les résultats de nos enquêtes, le retard dans la production et classement des pièces comptables est due à la lenteur observée dans la transmission des pièces comptables par les services initiateurs. Au regard de nos analyses, nous proposons donc comme solutions

- ✓ la prise de conscience de l'importance de la production et de classement des pièces comptables pour éradiquer le problème de la lenteur constatée ;
- ✓ saisir régulièrement les services initiateurs par appel téléphonique en cas de retard constaté ;
- ✓ mener une étude à caractère diagnostique sur d'éventuels goulots d'étranglements au niveau des contrôleurs des opérations ;
- ✓ la mise en place d'une section archive. Même si la comptabilité est archivée,

SOCEDI Internationale, comme toute entreprise a l'obligation de conserver les documents comptables au moins pendant dix (10) ans. L'instauration d'une section archive bien structurée voir informatisée pourrait éviter les pertes des données.

Paragraphe 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions

Les diverses solutions proposées ne seront effectives, voire efficaces qu'après la mise en place de certaines conditions favorables à leur mise en œuvre. Pour permettre la facilitation et l'éradication des causes des problèmes liés au système comptable de SOCEDI Internationale SARL, il est important :

1- Les conditions de mise en œuvre des solutions relatives au problème spécifique

N°1

- élaborer un manuel de procédure administrative et comptable et veiller à sa mise à jour régulière
- procéder à la formation du personnel administratif pour relever leur niveau de compétence et à les préparer à réaliser de façon satisfaisante le travail à eux confié.
- procéder à la motivation du personnel afin qu'il soit incité à améliorer son rendement, sa disponibilité et à s'investir pour la société.

2- Les conditions de mise en œuvre des solutions relatives au problème spécifique

N°2

- œuvrer pour la mise à disposition des comptables, le matériel nécessaire pour une bonne tenue de la comptabilité ;
- multiplier des missions de contrôle des postes comptables en vue de renforcer l'efficacité du travail.
- mettre sur les chantiers un aide comptable qui sera chargé de la collecte et de la suivie des opérations de dépenses afin de faciliter la tâche au comptable, ou à défaut de cela, veiller à l'acheminement à temps de toutes les factures vers la comptabilité.

A large orange scroll graphic with a white outline, featuring a vertical bar on the left and a circular end on the right. The word "CONCLUSION" is centered on the scroll.

CONCLUSION

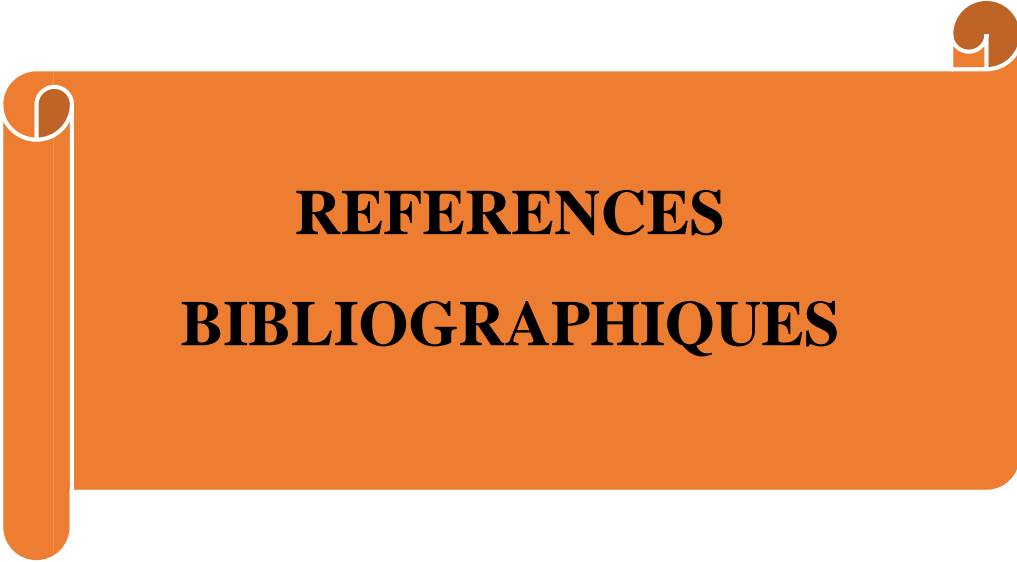
Au terme de notre bref séjour de stage au sein de SOCEDI Internationale SARL, l'occasion nous a été donnée de confronter nos connaissances théoriques ou livresques à la réalité de la vie professionnelle. Par ailleurs, l'étude de la problématique de l'analyse du système comptable de SOCEDI, nous a permis d'être en contact d'une part avec son personnel et d'autre part de mesurer les problèmes auxquels elle est confrontée et qui entravent le bon fonctionnement de son système comptable. Ne pouvant aborder tous les problèmes qui y sont liés, nous nous sommes néanmoins intéressés à certains parmi eux. Ce qui consiste à :

- connaître l'état du système comptable de SOCEDI Internationale ;
- connaître les causes qui sont à la base du retard de la production et le classement des pièces comptables.

Des analyses menées dans le cadre de notre étude, il ressort que le système comptable de SOCEDI Internationale est défaillant et que cette défaillance a pour origine l'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables. Ce qui oblige ses dirigeants à faire recours à l'expertise comptable de l'extérieur qui lui revient très coûteuse. Nous avons proposé par ailleurs pour résoudre un temps soit peu ces problèmes, des solutions telles que l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et comptables et de veiller à sa mise à jour régulière. Pour remédier au problème de retard dans la production et classement des pièces comptables qui a pour origine la lenteur dans la transmission des pièces comptables, nous avons proposé de mettre sur les chantiers un aide comptable qui sera chargé de la collecte de la suivie des opérations de dépenses afin de faciliter la tâche au comptable, ou à défaut de veiller à l'acheminement à temps de toutes les factures vers la comptabilité.

Enfin, nous sommes conscients que tous les contours nécessaires pour à la perfection et à un meilleur développement de ce thème n'ont pas été abordés.

Puisse donc ce travail, ouvrir d'autres études plus approfondies pour l'amélioration effective du système comptable de SOCEDI Internationale.

A large orange scroll graphic with a white outline, featuring a scroll effect on the left and right sides. The text is centered within the scroll.

REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

-
- Alain Fayel et Daniel PERNOT, (2004), "Comptabilité générale de l'entreprise", 14^e édition Dunod, Paris, p. iii.
- Armando DOHOU et Thierry DOSSOU (2007), "Contribution à l'amélioration du système comptable de la CAME", ENEAM/UAC/BENIN
- Armand Dayan (2004), "manuel de gestion", 2^e édition ellipses, Volume I.
- Casta (2000), « Théorie positive de la comptabilité » in COLASSE B. (Coord), *Encyclopédie de la comptabilité, Contrôle de gestion et Audit*, Economica, p. 12231232.
- Chamber R. J. (1966), "Accounting evaluation and economic behavior". PrenticeHall
- COLASSE Bernard (1992), "Gestion financière de l'entreprise", 3^e édition PUF, pp 652, les grands traités.
- COLASSE Bernard (2000), "Encyclopédie de comptabilité", contrôle de gestion et audit », Edition Economica, p 168.
- COLASSE Bernard (2000) "Théorie comptable" in COLASSE B. (Coord). *Encyclopédie de Comptabilité Contrôle et Audit*, Economica, p 1233-1244.
- COLASSE Bernard (2005), Raymond John Chambers : Pour une comptabilité continuellement actuelle. COLASSE Bernard, les grands auteurs en comptabilité. Colombelles, p 197-216
- Corrine ZAMBOTTO (2007), "finance d'entreprise", 2^e édition, Dunod
- DEGRANGES Edmond, (1795), "la tenue des livres rendue facile". Bordereaux.
- DENT J.F. (1990), "strategy organisation and control": Some possibilities for Accounting research Accounting organisation and society.
- Girod-Séville et Perret V. (1999), « Fondements épistémologiques de la recherche », Méthodes de recherche en management, sous la direction de R.A. Thiétart, Edition Dunod, pp13-33.

GRATWITZ madeleine (1993), "Méthode des sciences sociales" édition Dalloz

GRAY S.J. (1988), "Toward a theory of cultural influence on the development of Accounting systems internationally", *Abacus*, Volume 24 n°1, p 1 à 15.

Henry, Alain MONKAM-DAVERAT et Ignace, (1991), "Rédiger les procédures de l'entreprise" : Guide pratique, 2^e édition, Paris, p 168.

Henry, Alain MONKAM-DAVERAT et Ignace, (2001), "Rédiger les procédures" de l'entreprise : Guide pratique, 3^e édition, Paris, p 184.

Jensen M. et Milking W. (1976), "theory of the firm": managerial behavior, agency cost and ownership structure. *Journal of financial economics Volume 3*, p 305-360.

MARTINET A.C. et SILEM A. (2003), lexique de gestion, 6^e édition.

Michel ADANDJEKPO (2007), « Essai d'amélioration du système comptable et financier de la BCEAO Cotonou » ENEAM/UAC/BENIN

Michel KASANGA (2012) « Organisation interne du service comptable dans une entreprise »

MIKAEL O. (2009), "la fraude dans l'entreprise", édition Maxima p 221.

Monique MAYER (1992), "introduction à la comptabilité d'entreprise en union Soviétique", *Revue française de la comptabilité*, n°211, p.93-99

Nair R.D., et Frank W.G. (1980), « the impact of Disclosure and measurement practices in international Accounting Classification » *Accounting review*, p 426 à 450.

NGUYEN et HONG T. (1999), "le contrôle interne" : Mettre hors risques l'entreprise, édition Harmattan, Paris, p325.

NOBES et PARKER R. (1991), Chapitre 1 « Introduction and causes of differences », p 3-21.

PEROCHON Claude (2001), « comptabilité générale d'entreprise », édition Foucher, Paris.

Popper K. (1981), « la quête inachevée », Agora, p 350.

Posner R.A. (1974), « Theory of economic regulation, the Bell Journal of economics and management science », Volume 5, n°2, Autumn, p 335-358.

Raouf Y. (2000), « contrôle interne et organisation de l'entreprise », édition Dunod.

Richard Jacques (1980), « la comptabilité des coûts en URSS », Revue française de la comptabilité, P78-87

Richard J. (1994), faut-il élaborer le Plan Comptable Général ? Revue française de la comptabilité n°254, p 72-75.

STAMP Edward (1980), Informations financières publiées par les sociétés :

Evolution futures Etude de recherche, institut canadienne des comptables Agréés, Toronto.

Sterling R. (1990), « Positive Accounting theory : an assessment », *Abacus*.

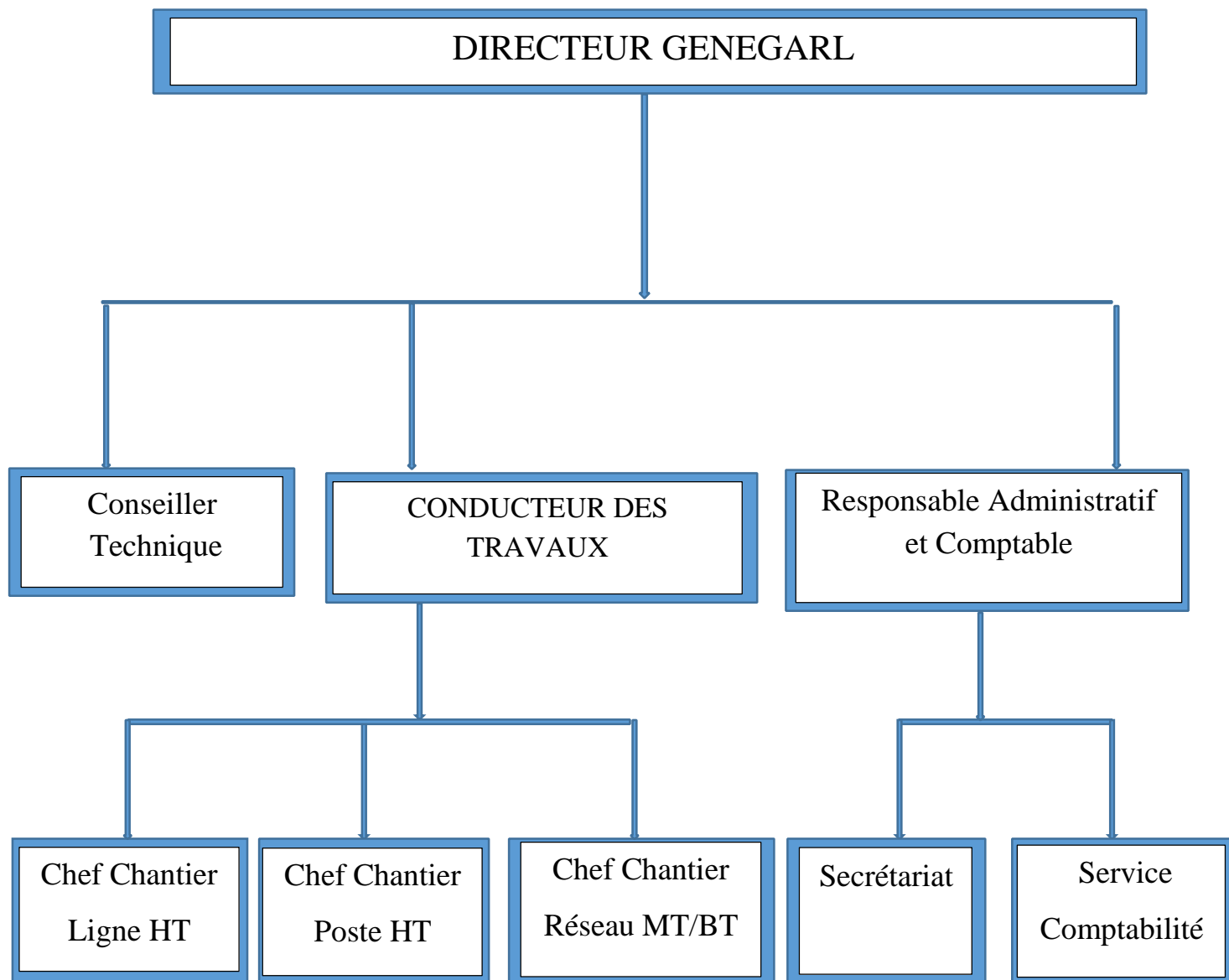
Watt R.L. et Zimmerman J.L. (1978), « Toward a positive theory of determination of Accounting standard », *The Accounting review*, Volume 53 n°2, p273-305.

Watt R.L. et Zimmerman J.L. (1986), *Positive Accounting theory*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme de SOCEDI Internationale SARL



ANNEXE 2 : Guide d'entretien

Dans le but de l'obtention de notre diplôme de fin d'étude du premier cycle, Licence professionnelle en science économique et de gestion, nous vous soumettons cet ensemble de question relatif à notre sujet de recherche.

Tableau 3 : Existence d'un organigramme du service comptable

SOCEDI Internationale dispose-t-elle d'un organigramme du service comptable	Effectifs	Fréquence relative
Oui		
Non		
TOTAL		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 4 : Existence d'un manuel de procédures administratives et comptables

Modalités	Réponses	Effectifs	Fréquence relative
Existe-t-il un manuel de procédures administratives et comptables	Oui		
	Non		
Ce manuel est-il régulièrement mis à jour	Oui		
	Non		
Total	-		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau : 5 Existence d'un plan comptable ou une nomenclature interne

Modalités	Réponses	Effectifs	Fréquence relative
SOCEDI Internationale dispose-t-elle d'un plan comptable ou une nomenclature interne	Oui		
	Non		
Les modifications apportées à ce plan sont elle soumises à un contrôle approprié	Oui		
	Non		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 6 : Utilisation des principes comptables par SOCEDI Internationale

Modalités	Réponses	Effectifs	Fréquence relative
Les principes comptables utilisés sont-ils définis par écrit ?	Oui		
	Non		
Toute modification de ces principes fait-elle objet d'une autorisation formelle de la Direction ?	Oui		
	Non		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 7 : Les documents comptables

L'accès aux livres et documents comptables est-il limité aux personnes autorisées ?	Effectifs	Fréquence relative
Oui		
Non		
TOTAL		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 8 : Le système comptable

Le système comptable utilisé (matériel, livre...) est-il adapté à vos besoins	Effectifs	Fréquence relative
Oui		
Non		
TOTAL		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 9 : Traitement des informations de base

Existe-il un retard dans le traitement des informations de base à la comptabilité	Effectifs	Fréquence relative
Oui		
Non		
TOTAL		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 10 : les imputations comptables

Modalités	Réponses	Effectifs	Fréquence relative
Les imputations comptables sont-elles faites par les personnes compétentes	Oui		
	Non		
L'imputation comptables est-elle vérifiée	Systématiquement		
	Sondage		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 11 : Les erreurs d'imputation

Modalité	Réponses	Effectifs	Fréquence relative
A quoi sont dues les erreurs d'enregistrement comptable	A une mauvaise organisation comptable		
	Au manque de qualification		
	A l'inattention des agents		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 12 : Les causes de la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale

Quelles sont selon vous les raisons qui expliquent la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale	Effectifs	Fréquence relative
L'inexistence d'un manuel de procédures administratives et comptables		
Manque d'outils relatif au traitement des informations de base		
L'inexistence d'un organigramme du service comptable		
Total		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 13 : Opinion sur le système comptable de SOCEDI Internationale

Au regard des activités de SOCEDI Internationale, que pensez-vous de son système comptable	Effectifs	Fréquence relative
Adapté		
Peu adapté		
Pas du tout		
Total		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Tableau 14 : Les causes du retard dans la production et classement des pièces comptables

A quoi sont dues la production et le classement tardif des pièces comptables	Effectifs	Fréquence relative
Au retard constaté dans la transmission des pièces comptables par les services initiateurs		
Au manque constaté des pièces comptables après transmission de celles-ci au service comptable		
Saut et omission des pièces comptables par les services initiateurs		
Total		

Source : Etabli par nous même à partir des résultats d'enquête

Question 13

Avez-vous des doléances à l'endroit de l'administration pour une amélioration de son système comptable ?

.....

.....

.....

.....

.....

FORMULAIRE DU QUESTIONNAIRE

Dans le but de l'obtention de notre diplôme de fin d'étude du premier cycle, Licence professionnelle en science économique et de gestion, nous vous soumettons cet ensemble de question relatif à notre sujet de recherche.

1- Que pensez de l'organisation du service comptable de SOCEDI internationale ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2- SOCEDI Internationale dispose d'un manuel de procédures administratif et comptable ?

OUI

NON

Si oui, est-il régulièrement mis à jour ?

OUI

NON

3- existe-il un plan comptable ou une nomenclature interne ?

OUI

NON

Les modifications apportées à ce plan comptable sont-elles soumises à un contrôle approprié ?

OUI

NON

5- les principes comptables utilisés sont-ils définis par écrit

OUI

NON

Toute modification de ces principes fait objet d'une autorisation formelle de la direction

OUI

NON

7- L'accès aux livres et documents comptable est-il limité aux personnes autorisées

OUI

NON

8- Le système comptable utilisé (Matériels, livres) sont adaptés à vos besoins

OUI

NON

9- Existe-il un retard dans le traitement des informations de base à la comptabilité

OUI

NON

10- Les imputations comptables sont-elles faites par les personnes compétentes ?

OUI

NON

11- L'imputation comptable est-elle vérifiée :

Systematiquement

Par sondage

12- Quelles sont les types d'erreurs d'imputation que vous faites fréquemment ?

La non exhaustivité

Le double enregistrement

13- À quoi sont dues les erreurs d'enregistrement et de traitement comptable ?

A une mauvaise organisation comptable

A l'insuffisance de qualification

A l'inattention des agents

14-Quelles sont selon vous les raisons qui expliquent la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale ?

L'inexistence d'un manuel de procédures
administratives et comptables

L'insuffisance des outils relatifs au traitement des
informations de base

L'inexistence d'un organigramme du service
comptable

15- Au regard des activités de SOCEDI Internationale, que pensez-vous de son
système comptable ?

Adapté peu adapté pas du tout

16- A quoi sont dues la production et le classement tardif de pièces comptables ?
Au retard constaté dans la transmission des pièces comptables au service

comptable

Au manque constaté des pièces comptables après transmission de celles-ci au
service comptable

Saut et omission des pièces comptables par les services initiateurs

17- Avez-vous des doléances à l'endroit de l'administration pour une
amélioration de son système comptable ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Table des matières

AVERTISSEMENT	i
DEDICACE	ii
DEDICACE	iii
REMERCIEMENT	iv
LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
SOMMAIRE	vii
Résumé	viii
CAPITRE I	3
Cadre institutionnel et théorique de l'étude	3
Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude	4
Paragraphe 1 : Présentation générale de SOCEDI Internationale	4
1- Présentation de SOCEDI Internationale SARL.....	4
1-1 -Historique	4
1-2 Mission	4
1-3 Situation géographique	5
1-4 Le partenariat	5
2- Structure organisationnelle de SOCEDI Internationale	6
2-1 La Direction Générale (DG)	6
2-2 La Direction Administratif et Comptable (DAC)	6
2-3 Chef de Projet (CP)	6
2-4 Le conseiller technique	6
2-5 Assistante de Direction (AD)	7
2-6 L'agent de liaison	7
2-7 Conducteur des Travaux (CT)	7
Paragraphe 2 : Déroulement de stage et analyse SWOT de SOCEDI Internationale	7

1- Travaux effectués	7
2- L'analyse des SWOT de SOCEDI Internationale	8
Section 2 : Cadre théorique de l'étude	9
Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude	9
1- Problématique	9
2- Intérêt de l'étude	11
Paragraphe 2 : Objectifs de l'étude	11
1- Objectif général	11
2- Objectifs spécifiques	12
.....	13
CHAPITRE II	13
Revue de littérature, formulation des hypothèses et cadre méthodologique	13
Section 1 : Revue de littérature et formulation des hypothèses	14
Paragraphe 1 : Revue de littérature	14
1- Clarification des concepts.....	14
1-1- Comptabilité	14
1-2 - Le système comptable	15
1-3- Organisation comptable	17
1-4- Le plan comptable	17
1-5 – Les principes comptables	18
2- Revues théoriques	19
2-1- Théorie positive de la comptabilité (TPC)	19
2-2- Théories normatives de la comptabilité (TNC)	21
2-3- La théorie politico-contractuelle (TPC)	22
3-Revues empiriques	23
Paragraphe 2 : Formulation des hypothèses	37
1- Formulation de l'hypothèse N°1	37

Formulation de l'hypothèse N°2	38
Section 2 : Cadre méthodologique de l'étude	38
Paragraphe 1 : Choix de la méthodologie et outil de collecte, d'analyse des données	38
1- Choix de la méthodologie	39
2-Outil de collecte et traitement des données	39
2-1-Recherche documentaire	39
2-2- Conception du questionnaire	39
2-3- Les entretiens directs	39
2-4- La population mère et l'échantillonnage	40
3- Difficultés et limites des données recueillies	40
Paragraphe 2 : Critère de vérification des hypothèses	40
1- Outil de décision	40
2- Critère de vérification de l'hypothèse N°1	41
3-Critère de vérification de l'hypothèse N°2	41
CHAPITRE III	42
Présentation, analyse des résultats et implication managériale	42
Section 1 : Présentation, analyse des résultats et vérification des hypothèses	43
Paragraphe 1 : Présentation des résultats	43
1- Présentation des résultats relatifs à la défaillance du système comptable de SOCEDI Internationale	43
2-Présentation des résultats relatifs au retard dans la production se le classement des pièces comptables au sein de SOCEDI International	44
Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses	45
1- Vérification de l'hypothèse N°1	45
2- Vérification de l'hypothèse N°2	46
Section 2 : Implication managériale	46

Paragraphe 1 : Approche de solutions	46
1- Approche de solutions liées au problème spécifique N°1	46
2- Approche de solutions liées au problème spécifique N°2	47
Paragraphe 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions	48
1- Les conditions de mise en œuvre des solutions relatives au problème spécifique N°1	48
2- Les conditions de mise en œuvre des solutions relatives au problème spécifique N°2	48
CONCLUSION	49
REFERENCES	51
BIBLIOGRAPHIQUES	51
ANNEXES	a